



Présente sur l'ensemble des Universités de France, l'Union Nationale des Étudiants de France est la première organisation syndicale étudiante. L'UNEF intervient depuis plus de 100 ans pour défendre l'égalité de tous face au savoir aussi bien en terme d'accès qu'en terme de réussite concrète de chacun et chacune. Nous serons donc présents toute au long de l'année universitaire pour t'informer, te défendre et organiser la solidarité.

La première inscription à l'université représente un moment important pour chaque étudiant. Galère de logement, environnement nouveau ou encore problèmes de bourses constituent les premières épreuves pour les étudiants. L'entrée à l'université s'avère bien souvent être un véritable parcours du combattant ! C'est pourquoi l'UNEF est là pour t'informer des différentes démarches auxquelles tu seras confronté et t'aider en cas de difficultés. Nous te souhaitons une bonne lecture et bienvenue dans l'Ensei-

## S'inscrire à l'université

*A l'université, les inscriptions se font dès le mois de juillet. Dès cette année, la procédure d'inscription en première année est modifiée : tous les bacheliers de France doivent faire une pré inscription sur le site « Admission Post Bac » en précisant leurs vœux. L'inscription est un véritable parcours du combattant, d'autant plus qu'avec la nouvelle procédure d'Admission Post Bac, cela rend plus compliqué l'inscription pour les nouveaux arrivants.*

### La procédure Admission Post-Bac

#### La règle d'affectation

Tout bachelier est prioritaire pour être admis dans une université de l'académie dans laquelle il a obtenu son bac et pour laquelle il a émis un vœux lors de la pré inscription.

#### Les propositions d'inscriptions

Les propositions d'inscriptions se font lors de 3 phases qui se déroulent entre juin et juillet : il faut absolument se connecter sur le site et répondre à chaque proposition au risque d'être éliminé de la procédure.

#### En cas de refus de proposition

Si vous refusez un vœu, on ne pourra pas te proposer un vœu plus bas dans le classement des vœux que tu as effectué.

#### La procédure complémentaire

Pour les bacheliers ne recevant aucune proposition ou n'ayant pas fait la procédure Admission Post Bac, une procédure complémentaire est mise en place : il faudra que tu te reconnectes sur le site Admission Post Bac

### L'inscription administrative

L'inscription définitive dans l'établissement de ton choix s'effectue par internet :

[www.univ-rouen.fr/inscription](http://www.univ-rouen.fr/inscription)

Il te faudra alors retenir l'un des vœux exprimés durant ta préinscription. Tu peux cependant faire le choix d'une autre inscription.

Durant ton inscription, des informations complémentaires à celles délivrées lors de la préinscription te seront demandées. Une fois la procédure en ligne validée, il te faudra retourner certains documents au service de scolarité concerné (relevé des notes du bac, photos...) et régler les frais d'inscription (par chèque ou CB en ligne). L'université t'informerá de la bonne tenue de ton inscription et te fera parvenir ta carte d'étudiant pour l'année 2008-2009.

Attention à certaines filières sélectives, comme les IUT, qui nécessite une acceptation de ton dossier avant de t'inscrire. Tu as certainement reçu une réponse de ces établissements suite à une demande préalable au court de ton année de terminale.

### L'inscription pédagogique

Après ton inscription administrative, il te sera demandé de procéder à une inscription pédagogique. Cette démarche s'effectue soit en ligne en même temps que ton inscription administrative, soit en te rendant au service de scolarité de la formation de ton choix à la rentrée. L'inscription pédagogique correspond au choix de certaines matières (langues, matières optionnelles...).



### Un dispositif qui suscite de nombreuses inquiétudes



Déjà testé l'an passé dans quelques académies, ce nouveau dispositif suscite de nombreuses inquiétudes. Par sa complexité tout d'abord : délais raccourcis et rigides, enchevêtrement des choix entre filières sélectives et non sélectives... Le gouvernement prend le risque de laisser de nombreux bacheliers aux portes de l'Enseignement Supérieur par un dispositif peu lisible et très strict.

Face à ces inquiétudes, l'UNEF réaffirme le droit de chaque bachelier à s'inscrire dans la filière de son choix et demande la modification du système « Admission Post Bac » par sa simplification et la remise en place de la sectorisation des étudiants.

# Financer ses études



Afin d'assurer l'égalité des chances dans l'accès à l'Enseignement Supérieur et le déroulement des études, les pouvoirs publics ont mis en place un système d'aide sociale visant à aider les étudiants. Il existe différentes aides : bourse au mérite, bourse de services publics, bourses sur critères universitaires... Les bourses d'Enseignement Supérieur sur critères sociaux restent les plus répandues pour les étudiants de premier cycle (niveau Licence).

## Constituer un Dossier Social Etudiant

Le Dossier Social Étudiant est la procédure unique de demande de bourse et de logement social étudiant. Ton Dossier Social Étudiant doit être constitué chaque année. La date limite de constitution de ton dossier était le 30 avril dernier. Malgré tout, tu peux encore adresser ta demande au CROUS sur le site : <http://www.crous-rouen.fr/>

## Les bourses sur critères sociaux

Pour avoir droit à une aide financière du CROUS, il faut avoir moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire et suivre une formation habilitée à recevoir des boursiers (établissement dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Les aides sont ensuite attribuées en fonction de trois critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre d'enfants à charge de la famille et l'éloignement du lieu d'études. En fonction de ces éléments, un barème est établi et permet d'attribuer aux étudiants une aide financière. Il existe 6 échelons de bourses correspondant à différents montants qui peuvent être versés, ainsi qu'un échelon 0 qui n'attribue aucune bourse mais t'exonère du paiement des frais d'inscription.

Les 7 échelons pour l'année 2008 / 2009	
Echelon	Montant par mois
Echelon 0	X
Echelon 1	158,22 €
Echelon 2	238,33 €
Echelon 3	305,44 €
Echelon 4	389,33 €
Echelon 5	427,44 €
Echelon 6	446,55 €

# Trouver un logement

Pour te loger, tu as deux possibilités : soit en chambre universitaire gérée par le CROUS, soit en appartement privé.

## Logement social étudiant

Le CROUS gère environ 4000 logements sociaux étudiants dans toute la région. Il s'agit de chambres individuelles (10m<sup>2</sup> pour les chambres traditionnelles avec toilettes et cuisines communes ; 20m<sup>2</sup> pour les chambres rénovées avec douche, WC et coin cuisine), de collocations ou de F2 pour les couples. Ces logements sont réunis en Cité Universitaire à proximité des différents sites (Mt-St-Aignan, Madrillet...).

L'attribution de logements gérés par le CROUS dépend de critères sociaux et universitaires (ressources de parents, éloignement géographique, nombre d'enfants à charge...). Ta demande doit être formulée, comme pour les bourses, au moyen de ton Dossier Social Etudiant ([www.crous-rouen.fr](http://www.crous-rouen.fr)). Si tu n'as pas pu faire ta demande à temps, il te reste encore une chance d'obtenir un logement social étudiant, même en cours d'année, en te présentant directement au secrétariat du CROUS (3 rue d'Herbouville, 76042 Rouen).

**Attention !** Ce n'est pas parce que tu ne dispose pas de bourses que tu ne peux pas bénéficier d'un logement CROUS. N'hésites donc pas à faire une demande.

## Se loger dans le privé

La concurrence est rude et tu devra faire rapidement ton choix. Il te faut alors rechercher les différentes annonces, notamment dans les journaux gratuits. Tu peux également consulter le fichier des annonces sur le site du CROUS ou sur le portail d'information départemental sur le logement étudiant : [www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)

### Les aides au logement

Pour t'aider dans ton accès au logement, tu peux bénéficier d'une **aide au logement** (APL ou ALS) gérée par la Caisse d'Allocation Familiale.

Cette aide est attribuée sur critère de revenu. Son montant dépend de la situation du bénéficiaire. Même les résidents en Cité U peuvent en bénéficier.

**Attention !** En bénéficiant des aides au logement, tu ne peux plus obtenir des Allocations Familiales versées à tes parents.

Tu peux faire ta demande sur le site de la CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Pour les étudiants boursiers et salariés il existe un système de **cautionnement solidaire**. En effet si tu as des problèmes pour trouver un garant ou payer ta caution, consulte le site : [www.loca-pass.com](http://www.loca-pass.com)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tel/portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Coupon à renvoyer à : UNEF  
UFR de Lettres et Sciences Humaines  
Rue Lavoisier – 76 821 Mont Saint Aignan

- Je souhaite être informé des activités de l'UNEF Rouen
- Je souhaite adhérer à l'UNEF Rouen (20 € / 1 an)

Mail : [rouen@unef.fr](mailto:rouen@unef.fr)

Tel : 06 71 06 80 92

**unef**  
le syndicat étudiant

blog : [unefrouen.canalblog.fr](http://unefrouen.canalblog.fr)